

**ARGENTA DP SA**  
Sicav publique de droit belge  
qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE  
Rue Guimard 19 -1040 Bruxelles  
RPM Bruxelles - 0726.636.205

**Avis de convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire**

Les actionnaires de la sicav ARGENTA DP SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi **25 mars 2022 à 11h00** au siège afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports annuels du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.  
*Proposition du conseil d'administration* : « L'Assemblée approuve, globalement et par compartiment, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021. »
3. Affectation du résultat.  
*Proposition du conseil d'administration* : « L'Assemblée approuve, par compartiment, la proposition du conseil d'administration en matière d'affectation du résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. »
4. Décharge aux administrateurs et commissaire.  
*Proposition du conseil d'administration* : « L'Assemblée accorde la décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2021. »
5. Renouvellement mandat commissaire :  
*Proposition du conseil d'administration* : « L'assemblée générale décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de renouveler le mandat du commissaire « Deloitte Reviseurs d'Entreprises SRL » ayant son siège à Gateway building – Luchthaven Nationaal 1J, 1930 Zaventem, dont le représentant permanent est Maurice Vrolix. L'assemblée fixe les émoluments majorés du commissaire à EUR 4.000 (hors TVA) par compartiment, par an, à indexer annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation. Le mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2025. »
6. Renouvellement mandats administrateurs :  
*Proposition du conseil d'administration* : « L'assemblée générale décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de renouveler les mandats des administrateurs en fonction de : Mme Sigrid Vandemaele, M. Michel Waterplas, M. Rudolf Sneyers et M. Vincent Vanbellingen pour une période de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025. Les mandats des administrateurs ne sont pas rémunérés, à l'exception du mandat de l'administrateur indépendant. L'assemblée accorde à ce dernier une rémunération annuelle de 10.000 euros. »

\*\*\*\*\*

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter sont priés de respecter les prescriptions énoncées à l'article 21 des statuts de la sicav.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, trois (3) jours ouvrables au plus tard avant la date de l'Assemblée, au siège social ou auprès du service financier informer par écrit le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent, dans le même délai, déposer au siège social ou aux établissements désignés dans l'avis de convocation une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité des dites actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Compte tenu des restrictions actuelles dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, il est fortement conseillé aux actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale de donner pouvoir à une personne désignée par la SICAV. Une telle procuration peut être obtenue à l'adresse e-mail suivante: [info@arvestar.be](mailto:info@arvestar.be)

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques de la sicav sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la société de gestion: Arvestar Asset Management SA, Rue Guimard 19 -1040 Bruxelles
- sur le site web <https://www.argenta.be/nl/over-argenta/arvestar.html>
- auprès du service financier: CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Le conseil d'administration.